URBANISME

PLUI:

le territoire intercommunal en 2030 s'écrira avec vous!

La Communauté de Communes s'est lancée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui, en 2019, couvrira l'ensemble des 12 communes du territoire pour harmoniser les règles d'urbanisme.

Le diagnostic du PLUi un premier point d'étape à partager avec vous!

Le premier semestre 2016 a été consacré au diagnostic du territoire : ses forces, ses faiblesses, ses contraintes et opportunités de développement et d'aménagement... Vos contributions, lors des réunions publiques, balades urbaines, ateliers « Bimby » ou par courriers, nous ont permis d'alimenter ce diagnostic pour dresser un portait le plus juste possible de notre territoire. Pour découvrir ce portrait et échanger avec vous, nous vous donnons rendez-vous soit :

- le 12 septembre à 19h à Héric (salle Municipale)
- le 20 septembre à 19h à Sucé-sur-Erdre (salle de la Papinière)
- le 21 septembre à 19h aux Touches (salle polyvalente).

Après le diagnostic, écrivons ensemble notre territoire pour 2030!

Dès cet automne, il s'agira de définir des orientations d'aménagement et de développement pour Erdre & Gesvres et les moyens pour les mettre en œuvre. Parce que le PLUi impacte directement la vie quotidienne des habitants et professionnels des 12 communes, les élus communautaires souhaitent réfléchir avec vous sur les évolutions du territoire d'ici 2030, en tenant compte des habitudes et des usages au quotidien. Quels aménagements, services, com-



merces dans nos bourgs ? Comment répondre aux besoins de logements tout en luttant contre l'étalement urbain ? De quelle manière favoriser des modes de déplacements alternatifs à la voiture ? Comment renforcer la diversité des activités économiques ? Chacun d'entre vous pourra contribuer aux aménagements qu'il imagine pour demain lors d'ateliers spécifiques organisés :

- le 3 octobre à 19h à Héric, salle Municipale sur le cadre de vie, l'environnement et l'agriculture
- le 4 octobre à 19h à Grandchamp-des-Fontaines, salle du Conseil municipal sur les déplacements et les mobilités
- le 5 octobre à 19h à Saint-Mars-du-Désert, salle du Conseil municipal sur l'économie et le commerce
- le 6 octobre à 19h à Nort-sur-Erdre, salle du Conseil municipal sur l'habitat.

Inscription souhaitée auprès de la Communauté de Communes : au 02 28 02 25 22, plui@cceg.fr
Plus d'informations sur www.cceg.fr



Le PLUi, c'est quoi au juste ?

Pour rappel, le futur PLUi remplacera les PLU communaux actuels. Son but est d'améliorer le cadre de vie et d'anticiper, pour les 10-15 ans à venir, les changements futurs du territoire intercommunal. Quels seront les besoins en logements? Quels seront les secteurs constructibles, les zones naturelles et agricoles à protéger? ... Et tout cela en se donnant des règles architecturales communes pour les constructions.

Véritable outil réglementaire, le PLUi déterminera l'usage des sols et constituera la base de référence pour accorder ou refuser les permis de construire, démolir ou aménager.

Le PLUi dessinera le futur cadre de votre vie quotidienne; chacun d'entre vous, habitant, professionnel, association, est donc concerné par son élaboration et est invité à s'exprimer sur le devenir du territoire intercommunal.

Le saviez vous 2